

La présente décision  
affichée le 4 juin 2026  
et transmise au représentant de l'État le 4 juin 2026  
est exécutoire depuis cette date.

## CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 3 JUIN 2026 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt six, le mercredi trois juin, à 9h30,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire,  
dans la salle Kléber Loustau, à l'hôtel du Département, à Blois,  
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 22 mai 2026

### **Présents : (30)**

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY ;

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Philippe GOUET, Jacques PAOLETTI, Catherine  
LHÉRITIER ;

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO ;

Collège EPCI 41 : Alain PROT et son suppléant Emmanuel LOUPIE, Yann LAFFONT, Benoît GARDRAT,  
Bruno DUPRÉ, Joël NAUDIN, Laurent BOISGARD, Didier TARQUIS, Dany BOUHOURS, Henry  
LEMAIGNEN, Séverine PERRONNET, Aurélien LEMOINE, Corinne CHENE, Joel HERISSET, Anthony  
GUICHARD, Daniel SINSON ;

Collège EPCI 37 : François BORNE, Thomas HERNAULT, Stéphane HERTEAU, Éric DENIAU, Régine  
REZEAU, Benoît RICHARD, Daniel SANS-CHAGRIN, Laurent AUGRAS, Christophe BARADUC.

### **Absents : (24)**

-Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL ;

-Bernard PILLEFER, Guillaume PELTIER,

-Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU ;

-Christophe BOYER, Philippe MERCIER, Steven YVON, Stéphane LEROY, Éric CARNAT,

-Éric LANDRY, Christophe DUVEAUX, Julien LEMPEREUR, Marie-Laure THÉPENIER, Antoine PINARD,  
Stéphanie DONZEL, Olivier DURAND, Sylvia GAURIER, Valentin GILLET-DEBARRE, Gilles HEMART,  
Isabelle GAUDRON.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (11)**

Guillaume CRÉPIN à Jacques PAOLETTI

Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY

Bernard PILLEFER à Philippe GOUET

Geneviève GALLAND à Sylvie GINER

Jocelyne COCHIN à Isabelle RAIMOND-PAVERO

Antoine PINARD à Daniel SANS-CHAGRIN

Olivier DURAND à Laurent AUGRAS

Sylvia GAURIER à Éric DENIAU

Christophe BOYER à Alain PROT

Stéphane LEROY à Anthony GUICHARD

Julien LEMPEREUR à Régine REZEAU

Pour : 41 (77 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

**Délibération n° 7 : RH : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe**

Un agent du Syndicat, actuellement recruté sur le grade d'adjoint administratif, est inscrit sur liste d'aptitude d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Il est proposé la création d'un poste afin de nommer l'agent. Le grade créé est en adéquation avec les fonctions exercées par l'agent.

### LE CONSEIL SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la fonction publique,

**Vu** les lignes directrices de gestion approuvée en date du 23 décembre 2020,

**Considérant** que le quorum est atteint,

### DÉCIDE

**Article 1** : La création d'un poste, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, à compter du 1er août 2026.

**Article 2** : Le poste d'adjoint administratif sera supprimé à compter du 1er août 2026.

**Article 3** : Le Conseil syndical autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Article 4** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique



Sylvie GINER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.*